

Gouvernement du Québec

Décret 1134-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de M^e Alain Parenteau comme secrétaire associé du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Alain Parenteau, secrétaire adjoint, chargé du Greffe, au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire associé du Conseil du trésor, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 11 février 2008 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continue de s'appliquer à M^e Alain Parenteau comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49243

Gouvernement du Québec

Décret 1135-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de M^e Pierre Reid comme secrétaire adjoint, chargé du Greffe, au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Pierre Reid, conseiller au Bureau du sous-ministre au ministère de la Justice, soit nommé secrétaire adjoint, chargé du Greffe, au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au salaire annuel de 117 184 \$ à compter du 11 février 2008 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à M^e Pierre Reid comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49244

Gouvernement du Québec

Décret 1136-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Champoux soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, administratrice d'État II, au salaire annuel de 139 001 \$ à compter des présentes ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continue de s'appliquer à madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49245

Gouvernement du Québec

Décret 1137-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de madame Suzanne Éthier comme déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement ;

ATTENDU QUE monsieur Jean Clavet a été nommé délégué général du Québec à Tokyo, au Japon, par le décret numéro 1164-2004 du 15 décembre 2004, qu'il a quitté ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :